Outil d’évaluation des risques liés à la sauvegarde lors de la conduite de recherches

La mise au point d’une évaluation des risques est une étape déterminante pour toute activité de recherche, d’autant plus qu’il existe des démarches spécifiques pour l’atténuation des risques liés à la sauvegarde. Lorsque l’on mène des recherches sur des sujets sensibles comme l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS), il est essentiel que cela soit réalisé en prenant en compte **les risques pour les participants et participantes à la recherche ainsi que pour les chercheurs et chercheuses** et la communauté en général.

Les principales questions à poser sont les suivantes : « quels sont les risques urgents liés à la sauvegarde de cette activité, qui concernent-ils et comment les gérer et les atténuer ? »

Impliquer les chercheurs et chercheuses de la région dans le développement de l’évaluation des risques vous aidera à cerner des risques dont vous ne vous rendiez peut-être pas compte.

L’évaluation des risques doit être réexaminée et mise à jour régulièrement au cours du processus de recherche afin de tenir compte de tout changement de situation.

## Classer les risques par catégories

Lorsque vous classez le risque recensé dans une catégorie, il est bon de déterminer sa probabilité(le niveau de vraisemblance pour que l’évènement se produise) et son impact(la gravité du préjudice qu’il pourrait causer à un individu ou à l’organisation). Cela vous aidera à décider si la recherche peut aller de l’avant ou si elle serait trop risquée, de dresser une liste des actions prioritaires à engager pour mettre en place des mesures d’atténuation des risques à haute probabilité et à fort impact.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Notez la probabilité d’occurrence du risque | |
| Très probable | H |
| Probable | M |
| Improbable | F |

|  |  |
| --- | --- |
| 2. Notez l’impact probable sur la réputation des individus concernés et de l’organisation | |
| Impact important | H |
| Impact modéré | M |
| Impact faible | F |

Le tableau ci-dessous présente des exemples concrets de certains risques liés à la sauvegarde qui pourraient survenir au cours de la recherche, ainsi que les mesures d’atténuation éventuelles (mesures visant à réduire la lourdeur de l’impact). Donnés à titre purement illustratif, ces exemples ne s’appliquent pas à tous les cas. Avant d’entreprendre toute activité de recherche, il est important que l’équipe prenne le temps d’évaluer les différents risques pour tous ceux qui y sont impliqués, directement et indirectement.

Vous trouverez plus bas un modèle vierge dont vous pouvez vous servir pour préparer votre propre évaluation des risques.

## Exemple concret

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pays : |  | | | |
| Membres de l’équipe : |  | | | |
| Niveau général du risque (H/M/F) : |  | | | |
| Date de l’examen : |  | | | |
| Risque | Description | Probabilité  (H/M/F) | Impact | Mesure d’atténuation |
| Risques possibles pour les participants à la recherche, liés à leur participation.  Ces risques peuvent comprendre :   * un préjudice, des abus ou le harcèlement des participants ; * des réactions brutales en retour ou une stigmatisation ; * la reviviscence du traumatisme subi par un participant ou une participante lors du partage de son vécu avec des membres de l’équipe de recherche. | Ces risques pourraient survenir pour plusieurs raisons :   * les communautés n’ont pas la possibilité de discuter du préjudice et des abus pouvant résulter de la recherche, du projet ou de l’initiative de plaidoyer et d’aider à orienter les mesures d’atténuation ; * la recherche, le projet ou l’initiative de plaidoyer ne sont pas adaptés ou ajustés pour tenir compte de la situation, des groupes visés et des risques de préjudice ; * le manque d’expérience et de compétences dans le domaine de la surveillance des faits dommageables se traduit par la non-détection ou le non-signalement des risques et des préjudices/abus ; * les des attentes exprimées pendant l’activité par les groupes et individus participant à la recherche ne sont pas prises en compte une fois ceux-ci retournés dans leur famille et leur communauté ; * le non-signalement à l’organisation de préjudices et d’abus commis par les chercheurs ou chercheuses, les partenaires et les prestataires de services ; * des violences envers les participants et participantes ou les groupes se rendant à ou revenant de l’activité ; * la tenue des activités dans des lieux et des endroits peu sûrs ; * le manque de voies d’orientation, qui fait que les besoins d’aide psychosociale (et autres) ne sont pas satisfaits ; * la mise en danger des participants et participantes par le non-respect des obligations de confidentialité ou d’autres aspects du code de conduite. |  |  | Voici quelques exemples de mesures d’atténuation :   * concevoir la recherche avec les membres de la communauté dès le départ ; * organiser des réunions de sensibilisation de la communauté pour s’assurer que celle-ci est consciente de l’objectif et de l’approche de la recherche ; * pour chaque événement ou activité, veiller à ce qu’il y ait une personne-ressource facilement identifiable, à laquelle les participants, participantes et communautés en général peuvent faire part de leurs préoccupations ; * s’assurer que les voies de signalement et d’orientation sont bien comprises par les membres du groupe de recherche et communiquées clairement aux participants et aux participantes ; * dresser une liste de lieux sûrs pour les activités, sans oublier de considérer les déplacements à destination ou en provenance de ces lieux, afin de garantir un espace sûr et confidentiel pour les activités de recherche et de mettre en place des sauvegardes adaptées ; * former l’équipe de recherche sur le code de conduite et les comportements éthiques, et communiquer les attentes en la matière à tous les participants, participantes et membres de la communauté ; * informer les communautés sur les comportements acceptables pendant les activités ainsi que sur la marche à suivre lorsqu’un comportement leur semble préoccupant ; * convenir des modalités de signalement avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de recherche (équipe de recherche, organisations partenaires, etc.) et intégrer ces modalités dans les accords et les contrats. |
| Risques possibles liés à la sauvegarde des chercheurs et chercheuses du fait de leur activité de recherche.  Ces risques comprennent :   * le fait que la santé, la sécurité et le bien-être des membres de l’équipe de recherche ne soient pas pris en compte ; * les risques liés au déplacement et au transport de l’équipe ; * le harcèlement des chercheurs ou chercheuses pendant le processus de recherche. | * Le personnel, les bénévoles ou l’équipe de collecte des données n’ont pas été formés ou ne comprennent pas suffisamment comment appliquer les mesures de sauvegarde dans la recherche. * Les chercheurs et chercheuses sont épuisés, stressés ou traumatisés. * Les partenaires ou les prestataires de service contribuant à la recherche n’ont pas de mesures de sauvegarde en place. * Les chercheurs et chercheuses sont agressés sur leurs trajets. * La façon dont les partenaires ou les prestataires de services mettent en œuvre les exigences relatives à la sauvegarde n’est pas régulièrement contrôlée. | Faible | Élevé | * Les procédures de recrutement (sélection et vérification des antécédents) des chercheurs et chercheuses et des collecteurs et collectrices de données reposent sur des protocoles de sauvegarde solides. * La formation sur la méthodologie de recherche et sur les outils fournis aux collecteurs et aux collectrices de données inclut un exposé précis sur la sauvegarde au sein de la recherche et sur son contexte. * Un contrôle régulier et fréquent ainsi qu’une mise au point avec l’équipe de recherche * Un suivi régulier de l’exécution de la recherche, qui doit déterminer si elle est sûre ou non. * Les chercheurs et chercheuses travaillent en binôme/petit groupe. * S’assurer que les protocoles pour l’utilisation des transports publics et pour les déplacements de nuit sont bien compris et respectés. * La sensibilisation de la communauté doit avoir lieu avant que la recherche ne puisse être menée. * Les chercheurs et chercheuses connaissent les voies de signalement et d’orientation et savent bien réagir à une divulgation ou à un risque détecté. |

## MODÈLE VIERGE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pays : |  | | | |
| Membres de l’équipe : |  | | | |
| Niveau général du risque (H/M/F) : |  | | | |
| Date de l’examen : |  | | | |
| Risque | Description | Probabilité  (H/M/F) | Impact | Mesure d’atténuation |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |